

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 22 novembre 2021 à dix-neuf heures en l'église de Saint-Urbain-Premier, située au 209, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présent, mesdames les conseillères Audrey Beaudoin, Marie Provost et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Lucien Thibault, Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Alain Brault.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Brault constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance ordinaire du 27 septembre 2021
 - .2 Séance ordinaire du 6 octobre 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. OMH
 - .1 Résolution pour travaux
 - .2 Budgets 2021 révisés
7. Adoptions des dépenses
8. Dérogations Mineures :
 - .1 Lot 6 200 146 – lotissement – 21-09
 - .2 Lots 6 373 443 et 6 373 445 – 2 bâtiments de 4 logements – 21-10
9. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2022 à 19h30
10. Budget pour le concours de Noël
11. Autorisations :
 - .1 Monsieur Alain Brault – signataire autorisé effets bancaires
 - .2 Renouvellement du contrat UCMU – Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie
 - .3 Centre sportif régional des Copains – Panneau
 - .4 Facture Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Réparation air climatisé et électricité

- .5 Facture Municonseil avocats – Règlement 451-21 - PPCMOI
- .6 Facture Pompes MacDonald – pompe du bureau municipal
- 12. Rapport des élus
- 13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
 - .3 OMH – Réunion du 25 octobre
- 14. Varia
- 15. Deuxième période de questions du public
- 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

21-11-187

3.1 Séance extraordinaire du 27 septembre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

21-11-188

3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2021

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

5. Première période de questions du public

- Une citoyenne demande à changer l'heure de la prochaine séance du conseil de 19 h à 19 h 30.

6. OMH

21-11-189

6.1 Résolution pour travaux

REPORTÉ

21-11-190

6.2 Budgets 2021 révisés

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver les budgets révisés 2021 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier tel que présenté avec un déficit global de 70 254 \$ et la part de la Municipalité de 7 025 \$. L'augmentation de 1 234 \$ est liée à des dépenses pour la Covid-19.

ADOPTÉ

21-11-191

7. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021, totalisant un montant de **157 890.19 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

8. Dérogations Mineures

21-11-192

8.1 Lot 6 200 146 – lotissement – 21-09

La demande de dérogation mineure soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste à l'étude d'une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un lotissement inférieur aux normes minimales soit d'une superficie 1 466 m² avec une marge avant de 1.58 m et une marge latérale de 3.05 m.

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le lot projet 6 421 558 est situé dans la zone A-1;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la création d'un lot d'une superficie de 1 466 m² alors que le règlement zonage stipule que la superficie minimale d'un lot en zone A-1 doit être 2 787 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la création d'un lot avec une marge avant de 1.58 m alors que le règlement

de zonage stipule que la marge avant minimale dans la zone A-1 doit être de 7.5 m.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la création d'un lot avec une marge latérale de 3.05 m alors que le règlement de zonage stipule que la marge latérale minimale dans la zone A-1 doit être de 4 m.

CONSIDÉRANT QU' aucun permis de construction ne pourra être émis sur ce lot enclavé.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la création d'un lot dérogatoire visant à réduire la superficie du lot à 1 466.5 m², la marge de recul minimale à 1,58 m pour le côté avant et à 3,05 m pour les côtés latéraux.

ADOPTÉ

21-11-193

8.2 Lots 6 373 443 et 6 373 445 – 2 bâtiments de 4 logements – 21-10

La demande de dérogation mineure soumise à évaluation du Comité consultatif d'Urbanisme consiste un projet intégré de deux 4 logements qui ne respecte pas la marge latérale minimale avec l'allée véhiculaire, la marge arrière minimale à l'allée véhiculaire ainsi que seulement 3 des 4 caractéristiques architecturales exigées dans la zone H-8.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 373 443 et 6 373 445 situé dans la zone H-8 et que la propriété est assujettie à l'article 19 du Règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale qui respecte seulement 3 des 4 caractéristiques architecturales exigées dans la zone H-8 alors que le règlement de zonage stipule que toute nouvelle construction doit minimalement comporter l'ensemble des caractéristiques architecturales;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction de deux 4 logements à une marge latérale de moins de 2 mètres de l'allée véhiculaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction de deux 4 logements à une marge arrière de moins de 6 mètres de l'allée véhiculaire;

- CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction répond à tous les autres règlements municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE le projet s'intègre bien avec le secteur avoisinant;
- CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter le projet intégré de deux 4 logements qui ne respecte pas la marge latérale minimale avec l'allée véhiculaire, la marge arrière minimale à l'allée véhiculaire ainsi que seulement 3 des 4 caractéristiques architecturales exigées dans la zone H-8.

ADOPTÉ

21-11-194

9. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2022 à 19h30

- CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, ces séances se tiendront à la salle communautaire de Saint-Urbain-Premier situé au 9, rue de l'École, habituellement les deuxièmes lundis de chaque mois et débiteront à 19h30 :

| | |
|--------------|--------------------|
| 10 janvier | 14 février |
| 14 mars | 11 avril |
| 9 mai | 13 juin |
| 11 juillet | 8 août |
| 12 septembre | 11 octobre (mardi) |
| 14 novembre | 12 décembre |

ADOPTÉ

21-11-195

10. Budget pour le concours de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire organiser un concours de décorations extérieures de Noël en proposant aux citoyens de participer en vous inscrivant avant le vendredi 17 décembre;

CONSIDÉRANT QU' un tirage au sort, parmi les participants inscrits, sera effectué le 20 décembre à 11h30.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la Municipalité à procéder au tirage au sort et de remettre trois prix en argent de **50 \$** chacun aux gagnants des tirages pour un budget total de **150 \$**.

ADOPTÉ

11. Autorisations

21-11-196

11.1 Monsieur Alain Brault – signataire autorisé effets bancaires

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Brault est entré en fonction le 10 novembre 2021 à titre de maire;

Il est proposé monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- De nommer monsieur Alain Brault signataire autorisé conjointement avec le directeur général, des chèques et autres effets bancaires à compter du 10 novembre 2021.
- De révoquer l'autorisation de monsieur Réjean Beaulieu, maire à cet effet à compter de la même date.

ADOPTÉ

21-11-197

11.2 Renouvellement du contrat UCMU – Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie

CONSIDÉRANT QUE l'organisation UCMU offre un service de repas et de rafraichissements aux pompiers lors des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de \$25 par pompiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler le contrat de service avec l'UCMU pour l'année 2022.

ADOPTÉ

21-11-198

11.3 Centre sportif régional des Copains – Panneau

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler le contrat de publication du panneau apposé sur les murs du Centre sportif régional des Copains pour l'année 2022.

ADOPTÉ

21-11-199

11.4 Facture Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Réparation air climatisé et électricité

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour un montant total de **9 366.94 \$** taxes incluses pour la réparation air climatisé et l'électricité. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-11-200

11.5 Facture Municonseil avocats – Règlement 451-21 - PPCMOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Municonseil avocats pour un montant total de **5 519.26 \$** taxes incluses pour la réalisation du règlement 451-21 - PPCMOI. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-11-201

11.6 Facture Pompes MacDonald – pompe du bureau municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Pompes MacDonald pour un montant total de **6 046.80 \$** taxes incluses pour pompe du bureau municipal. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

12. Rapport des élus

Aucun rapport n'a été fait.

13. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Début des travaux pour la préparation du budget municipal 2022.
- Élections générales 2021 et intégration des nouveaux élus.
- Remplacement des pompes aux stations de pompage #2 et #4 (PP2 et PP4).

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

14. Varia

11. Deuxième période de questions du public

- Une citoyenne demande qu'est-ce que c'est que l'U.C.M.U.
- Une citoyenne demande à changer l'heure des séances du conseil pour 2022 de 19 h à 19 h 30.
- Une citoyenne demande s'il y a un conseiller attribué à chaque comité.
- Un citoyen demande quel est le futur de l'église.

12. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h35.

Alain Brault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim